



Project Number: 2016-1-FR01-KA201-024133



UNIVERSITÀ  
DI SIENA  
1240

# DROITS DE L'HOMME ET QUESTIONS D'INTERCULTURALITÉ EN BELGIQUE

Julien Keutgen, Martine Prignon  
Inforef, Liège (BE)  
[info@inforef.be](mailto:info@inforef.be)



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



Réseau national d'enseignement supérieur privé  
Enseignement catholique français



Project Number: 2016-1-FR01-KA201-024133



UNIVERSITÀ  
DI SIENA  
1240

## 1. INTRODUCTION

### • Le système éducatif en Belgique

Le système éducatif belge est issu du **Pacte scolaire** de 1959 (loi du 29 mai 1959). Ce Pacte définit quelques grands principes :

- Liberté de choix de l'éducation des enfants par les parents
- Gratuité de l'enseignement
- Fin des tensions entre les réseaux scolaires

Le pouvoir fédéral est garant du pacte scolaire, mais l'organisation de l'enseignement est décentralisée au niveau des entités fédérées que sont les communautés. Il existe trois Communautés fondées sur les trois langues officielles du pays : le français, le néerlandais et l'allemand.

Le système scolaire est plus ou moins le même dans les trois Communautés. L'enseignement y est obligatoire entre 6 et 18 ans.

Le cursus scolaire se déroule de la manière suivante :

- **Enseignement maternel de 2 ans et demi à 6 ans** (non obligatoire, mais fortement recommandé)
- **Enseignement primaire de 6 ans à 12 ans** (6 années obligatoires). On y enseigne les matières de base.
- **Enseignement secondaire de 12 ans à 18 ans** (6 années obligatoires). Quatre filières sont proposées aux élèves :
  - *Enseignement général* (enseignement de transition visant à préparer les élèves aux études supérieures),
  - *Enseignement technique* (enseignement de qualification visant à préparer les élèves à l'entrée dans la vie active ou enseignement de transition),
  - *Enseignement professionnel* (enseignement de qualification visant à préparer les élèves à l'entrée dans la vie active)
  - *Enseignement artistique* (enseignement de qualification visant à préparer les élèves à l'entrée dans la vie active ou enseignement de transition).

C'est à partir de la troisième année, que se fait le choix entre transition et qualification.

Une alternative aux filières traditionnelles est proposée aux élèves dès l'âge de 15-16 ans. Ceux-ci peuvent quitter l'enseignement de plein exercice au profit de l'enseignement en alternance en CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance) jusque 18 ans. Ce type d'enseignement combine formation générale et pratique professionnelle.

- **Enseignement supérieur.** L'enseignement supérieur est organisé par les deux principales Communautés : la Communauté flamande et la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles). Il est mis en œuvre par les Universités et Hautes Ecoles, suivant le processus de Bologne :
  - Enseignement de type court (1<sup>er</sup> cycle - Bachelier)
  - Enseignement de type long (2<sup>ème</sup> cycle - Master)
  - Spécialisation (3<sup>ème</sup> cycle - Doctorat)

L'admission aux Universités et Hautes Ecoles est assez aisée et des aides financières sont possibles.

- A côté du cursus traditionnel, on retrouve **l'enseignement de promotion sociale** qui offre la possibilité d'acquérir un titre d'études à une personne qui ne l'a pas obtenu lors de sa formation antérieure. Cet enseignement intervient aussi dans le cadre de la formation personnelle et professionnelle continue.

### **Les réseaux scolaires**

En Belgique, il y a deux principaux réseaux éducatifs :

- **Le réseau Officiel** (le pouvoir organisateur est une personne de droit public - Etat, Province, Commune)



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



Réseau national d'enseignement supérieur privé  
Enseignement catholique français



UNIVERSITÀ  
DI SIENA  
1240

Project Number: 2016-1-FR01-KA201-024133

- **Le réseau Libre** (le pouvoir organisateur est une personne de droit privé).  
Le réseau Libre se compose principalement de l'Enseignement Catholique organisé par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC) en Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) et par le Vlaams Secretariaat van het Katholiek Onderwijs (VSKO) en Communauté flamande
- **L'enseignement à domicile** (réseau privé) est également possible, mais très peu pratiqué.

Les Communautés subventionnent l'ensemble du corps enseignant pour autant qu'il appartienne aux deux premiers. Le réseau privé ne reçoit aucun subside.

En Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles), chaque pouvoir organisateur perçoit des subventions de fonctionnement calculées sur base du nombre d'élèves, D'autres subventions sont également versées (organisation des cours philosophiques, surveillances de midi, prise en charge partielle pour l'achat de manuels ou logiciels agréés, infrastructures...), mais ces dernières ne sont pas attribuées de manière identique au réseau Officiel et au réseau Libre.

En Communauté flamande, un décret de 2002 tend à supprimer les différences de financement entre les deux réseaux.

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Stratégies actuelles pour favoriser l'intégration à l'école</b></li></ul>
--

### **Enseignement ordinaire**

En Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles), des dispositifs particuliers ont été mis en place ou sont encouragés par le Ministère de l'enseignement pour favoriser l'intégration des élèves immigrés, ainsi qu'une cohabitation harmonieuse entre élèves de langues et de cultures différentes. Ces dispositifs concernent tant l'enseignement primaire que secondaire.

Les principaux dispositifs sont les suivants :

- **DASPA**  
Certaines écoles accueillent un grand nombre d'élèves originaires de pays étrangers. Ces jeunes se retrouvent sans bagage scolaire ni connaissance de la langue française au sein d'un système éducatif qu'ils ne connaissent pas. Ils ont besoin d'un **soutien ciblé** afin de leur assurer, comme aux autres élèves, des chances d'émancipation par l'éducation.  
*Les DASPA (Dispositifs d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants) constituent une étape de scolarisation intermédiaire avant la scolarisation en classe ordinaire. Ils ont pour objectif d'assurer l'accueil, l'orientation et l'insertion des élèves primo-arrivants, de leur proposer un accompagnement scolaire et pédagogique adapté à leur profil d'apprentissage.*  
Concrètement, les élèves primo-arrivants sont accueillis dans des « classes passerelles », dans lesquelles ils vont bénéficier d'un encadrement spécifique leur permettant de s'adapter et de s'intégrer au système socio-culturel et scolaire belge.  
Dès que l'élève est capable d'intégrer une classe ordinaire, il quitte la classe-passerelle qui peut ainsi accueillir de nouveaux élèves en cours d'année.  
Les DASPA connaissent un succès grandissant depuis leur création en 2001.
- **Cours de FLE**  
Les cours de FLE « Français Langue Etrangère » sont organisés par les écoles sans infrastructure DASPA, qui accueillent des élèves primo-arrivants.  
De nombreuses ressources pédagogiques sont mises à disposition des enseignants sur le site de l'enseignement.



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



Réseau national d'enseignement supérieur privé  
Enseignement catholique français



UNIVERSITÀ  
DI SIENA  
1240

Project Number: 2016-1-FR01-KA201-024133

- **Cours d'OLC**

Le Ministère de l'enseignement développe un programme « d'Ouverture aux Langues et aux Cultures » à destination des écoles qui le souhaitent.

Des partenariats ont été noués avec d'autres pays (actuellement : Chine, Espagne, Grèce, Italie, Maroc, Turquie, Portugal et Roumanie) pour la mise à disposition d'enseignants chargés d'assurer ces cours (enseignants OLC).

Deux types de cours sont proposés aux élèves de l'enseignement fondamental (maternel et primaire) et secondaire :

- **un cours de langue** qui est dispensé aux élèves dont les parents en ont fait la demande. Il est accessible à tous les élèves quelle que soit leur origine
- **un cours d'ouverture aux langues et cultures** qui est assuré conjointement par l'enseignant OLC et l'enseignant belge et qui a pour objet de développer, en utilisant le témoignage privilégié de l'enseignant OLC quant à sa culture d'origine, des activités d'éducation à la diversité culturelle au bénéfice des élèves des classes concernées.

Le programme OLC s'inscrit parfaitement dans les objectifs du décret Missions de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles visant notamment à « *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures* ».

- **Cours de philosophie et de citoyenneté**

Ce tout nouveau cours vise à l'exercice de choix conscients et libres, dans le respect de l'égalité en droits et en dignité. Il se veut être un lieu de construction de sens individuel et collectif (« *Être et Construire ensemble* »).

Il sera l'occasion pour tous les élèves de proposer, de découvrir, de réfléchir à diverses représentations et conceptions du monde sans pour autant vouloir affirmer la supériorité d'aucune sur les autres. Il se mettra en place dans l'enseignement secondaire dès la rentrée scolaire 2017.

Dans l'enseignement primaire, le cours a démarré à la rentrée scolaire 2016.

- **« Ecole citoyenne »**

Ce dispositif est proposé par le MIEC (Mouvement des Institutions et Ecoles Citoyennes) depuis 2007. Le MIEC a pour objectif de promouvoir et institutionnaliser des dispositifs visant à pacifier les institutions et/ou les écoles, ainsi que des écoles et institutions citoyennes centrées sur le respect de la charte des Droits de l'Homme et du Décret Missions de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- *Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves*
- *Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle*
- *Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures*
- *Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale*

La mise en place du dispositif « école citoyenne » se base sur deux grands principes : *construire la loi ensemble avec tous les acteurs de l'école et impliquer les élèves le plus possible dans la gestion du respect et dans la vie de l'école (accueil des nouveaux élèves, projets citoyens...)*.

Des dispositifs similaires sont également organisés dans les autres communautés du pays.

## **Enseignement spécialisé**

En Belgique, à côté de l'enseignement ordinaire, les communautés organisent une filière d'enseignement spécialisé à destination des élèves qui rencontrent des difficultés scolaires dans l'enseignement ordinaire ou qui présentent un handicap (physique ou mental, temporaire ou permanent) nécessitant un environnement adapté.



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



Réseau national d'enseignement supérieur privé  
Enseignement catholique français



Project Number: 2016-1-FR01-KA201-024133

Ce type d'enseignement respecte les besoins et le rythme d'apprentissage de l'élève par des programmes d'enseignement individualisés. Du personnel paramédical, psychologique et social complète l'équipe éducative

Afin de promouvoir l'ajustement social et la formation de ces élèves à besoins spécifiques, leur *intégration temporaire ou permanente dans l'enseignement ordinaire peut être organisée via un programme d'enseignement intégré.*

L'enseignement spécialisé s'étend du fondamental au secondaire.

## 2. MÉTHODOLOGIES DE RECHERCHE

### • Méthodologie mise en place

#### ○ **Contacts écoles à grande échelle**

- Un mail a été envoyé à toutes les écoles de la Province de Liège (131 écoles) via un partenaire associé du projet, le SIEP (Service d'Information sur les Etudes et les Professions)
- Un mail spécifique a été envoyé aux écoles de l'enseignement provincial liégeois, via la direction de l'enseignement provincial
- Le projet a été présenté dans deux revues de l'enseignement (enseignement libre liégeois et cellule Dob « Démocratie ou Barbarie » du Ministère de l'Enseignement,)

### • **Contacts personnalisés avec certaines écoles** au profil correspondant à la démarche du projet (notamment en région bruxelloise)

### • **Contacts avec des associations et organismes** travaillant dans le domaine de l'interculturalité (CRIPEL « Centre régional d'intégration pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège », CLPS « Centre liégeois de promotion de la santé », AMO « Association d'aide en milieu ouvert », AFS Belgium programmes interculturels...)

### • **Contacts avec les départements concernés du Ministère de l'enseignement** (programme OLC « Ouverture aux langues et aux cultures », cellule Dob), ainsi qu'avec le cabinet de la Ministre de l'enseignement

### • **Participation à un colloque** sur l'interculturalité à l'école organisé par AFS Belgium

### **Réalisation des enquêtes**

### • Inforef a mis au point des **formulaires sur Internet** (« Google Form ») afin de rendre les questionnaires plus attrayants (spécialement pour les élèves) et de faciliter le traitement des données

### • Les écoles se sont organisées de la manière suivante :

#### ➤ *Questionnaire enseignants*

Invitation à remplir le questionnaire par la direction ou l'enseignant de contact (messagerie interne, affichage à la salle des profs, aux valves, contacts personnalisés). Des relances ont été faites.

#### ➤ *Questionnaire élèves*

Organisation laissée à l'appréciation des enseignants. Certains se sont organisés avec les professeurs d'informatique pour disposer d'ordinateurs permettant aux élèves de répondre au questionnaire en ligne. D'autres ont préféré l'utilisation du questionnaire papier.

Dans tous les cas, les élèves ont été accompagnés dans le remplissage du questionnaire explication contenu, explication consignés).

### • **Élèves et enseignants impliqués**

Il faut tout d'abord souligner qu'il a été difficile de trouver des écoles et enseignants souhaitant aborder ce sujet. Plusieurs directions ont refusé en affirmant que leur école n'était pas concernée, sans préciser pourquoi. Pour rassembler les questionnaires, nous avons pu compter sur quelques enseignants motivés, dont certains sont parvenus à faire participer des collègues, mais l'objectif de 150 questionnaires enseignants n'a pu être atteint.



67 enseignants et membres du personnel de scolaire ont complété le questionnaire en Belgique, dont une majorité de femmes (86,6%). Près d'un tiers d'entre eux sont nés dans les années 1960, un quart dans les années 1970 ainsi que dans les années 1980. 10,4% sont nés dans les années 1990 et 6% dans les années 1950. Un quart a entre 1 et 5 années d'expériences et près d'un quart plus de 25 ans d'expérience. 19,4% ont 6-10 ans d'expériences. Les trois autres tranches tournent autour de 10%. Les trois quarts ont toujours travaillé dans une école de même niveau, et un peu plus de la moitié dans une même ville. Une grande majorité d'entre eux est née en Belgique (deux sont nés au Maroc, un au Kosovo, un au Japon et un en Espagne) et a au minimum le français comme langue maternelle (deux ne l'ont pas). Comme on peut s'y attendre en Belgique, l'anglais et le néerlandais sont les langues étrangères les plus souvent connues, avec quelques occurrences d'espagnol, d'italien et d'allemand. La plupart d'entre eux vivent dans la Province de Liège (où toutes les écoles associées au projet sont situées), avec quelques-uns à Bruxelles ou ailleurs.

Fig. 1 Année de naissance

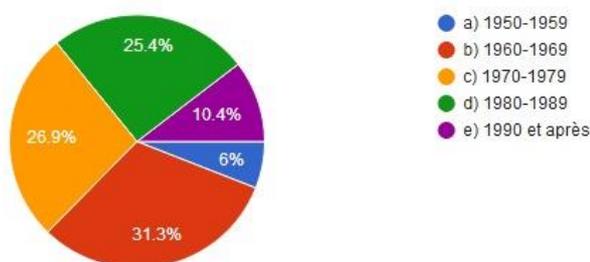


Fig. 2 Années d'expérience

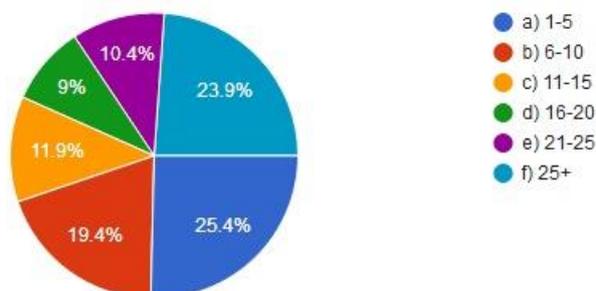


Fig. 3 Ont toujours travaillé dans une école située dans d'une même ville

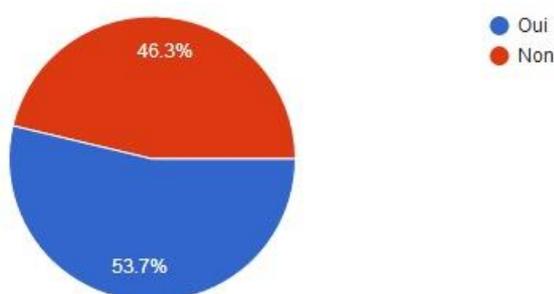
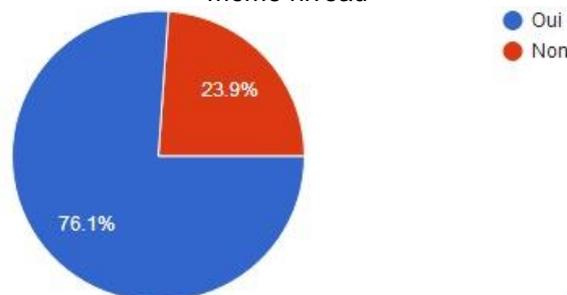


Fig. 4 Ont toujours travaillé dans une école de même niveau



Afin de respecter les délais du projet, une première version du rapport a été envoyée quand 457 élèves avaient répondu au questionnaire (l'objectif était 500). Le nombre final est de 481, avec l'ajout d'une école associée. (En outre, 31 questionnaires n'ont pu être pris en compte car trop incomplets.) Cette dernière école est une école professionnelle située dans un quartier défavorisé de Liège, avec une importante population immigrée. Cela se ressent dans les questionnaires qui y ont été recueillis, avec un taux élevé d'élèves nés à l'étranger et davantage de parents non-diplômés. Les élèves de plus de 18 ans sont également nombreux, suggérant un parcours scolaire difficile. Il est intéressant de noter qu'entre les deux rapports, il n'y a pas de changement significatif dans les pourcentages concernant leur opinion et connaissance des questions d'immigration et de droits (détailles au point 3.2).

Les sexes se répartissent équitablement, avec 52,3% de filles. Certaines réponses sont visiblement fantaisistes (élèves nés en 1914 ou avec une combinaison improbable d'origine et de langues), mais elles semblent fiables dans l'ensemble. Les élèves sont nés entre 1995 (quatre d'entre eux) et 2005, la plupart en Belgique (et pour la plupart en région liégeoise). Parmi ceux nés à l'étranger, 57,6% indiquent qu'ils sont en Belgique depuis plus de dix ans. Cette statistique est toutefois faussée en raison d'élèves nés en Belgique qui y ont répondu (24 sur 49). Même sans tenir compte de ces 24, c'est la réponse la plus courante (les deux autres ont été sélectionnées 16 et 20 fois, ce qui indique que près de la moitié des élèves nés à l'étranger sont en Belgique depuis plus de dix ans). Ce

pourcentage a changé sensiblement entre les deux rapports, avec un taux supérieur d'élèves de la cinquième école arrivés en Belgique il y a moins de cinq ans. Les pays d'origine sont avant tout situés en Afrique (et en particulier le Congo), avec également plusieurs élèves originaires de France, Italie, Allemagne, Espagne, Maroc, Turquie, l'Asie orientale et centrale, et l'Europe de l'Est. Dans les deux derniers cas, on trouve plusieurs anciennes républiques soviétiques (Russie, Géorgie, Kazakhstan, Ouzbékistan...). C'est cohérent avec les résultats des questionnaires enseignants, qui indiquaient l'Afrique et l'Union européenne comme les principaux continents d'origine de leurs élèves nés à l'étranger. Presque tous parlent le français à la maison, dont certains qui parlent une deuxième langue, principalement l'italien, l'arabe et le lingala (les autres langues comprennent l'espagnol, l'allemand, le turc, le russe, diverses langues africaines...). Rares sont ceux qui n'ont pas indiqué le français comme langue parlée à la maison (une douzaine dans le premier rapport, mais 15 des 24 élèves supplémentaires n'ont pas indiqué le français). Les langues parlées à l'école sont principalement le français et les langues communément apprises (anglais, néerlandais et espagnol). Les langues parlées avec des amis sont généralement cohérentes avec celles parlées à la maison, avec un peu plus de français. La plupart des parents sont nés en Belgique, avec un nombre élevé de cas où seul un parent est né en Belgique. Même quand les deux parents sont nés à l'étranger, il y a plus d'élèves nés en Belgique que dans le pays d'origine de leurs parents (donc davantage d'élèves immigrés de deuxième génération que de première). La plupart des parents ont la nationalité belge (81,1% des pères et des mères), y compris de nombreux nés à l'étranger. Ces nombres étaient plus élevés de respectivement 2,1 et 3,1% dans le premier rapport.

### 3. PRINCIPAUX RÉSULTATS

#### 3.1 ENSEIGNANTS

- **Application des droits de l'homme à l'école**

Les personnes qui ont répondu considèrent que la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant n'est pas un document bien connu. Sur une échelle de 1 à 5, 2 a reçu le taux de réponse le plus élevé (52,2%) et personne n'a répondu 5. Toutefois, la plupart considère qu'elle est tout de même respectée dans une certaine mesure à l'école ; 3 a le taux le plus élevé (32,8%) et 4 arrive deuxième (29,8%).

Fig. 5 La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant est-elle un document bien connu ?

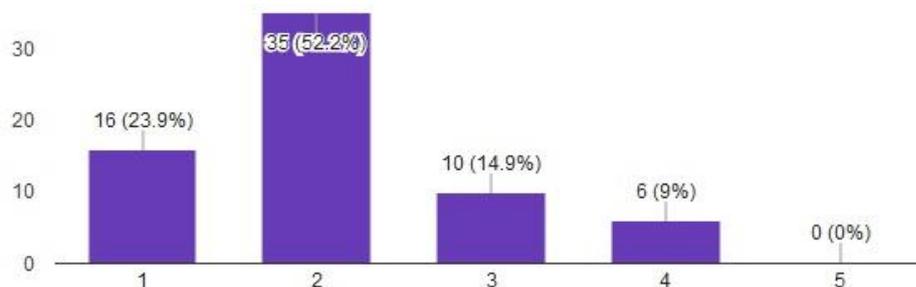
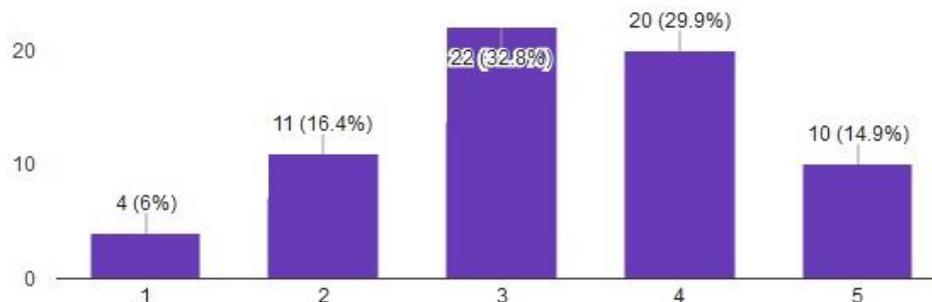
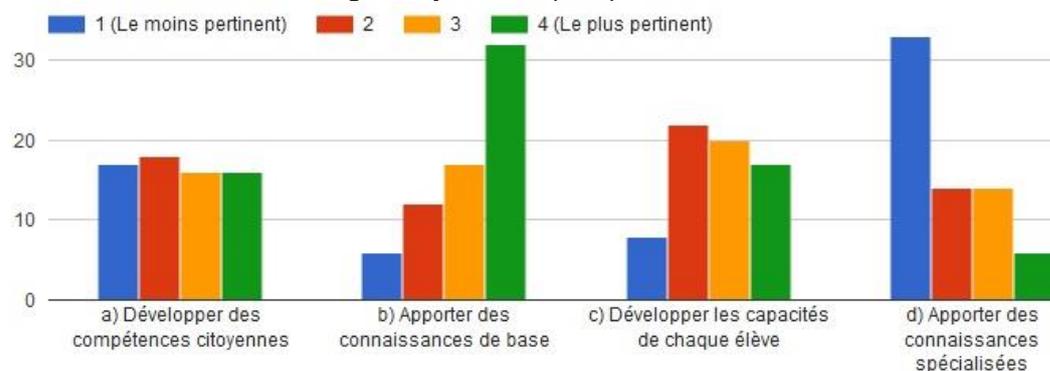


Fig. 6 Le respect de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant est-il suffisamment garanti dans les écoles ?



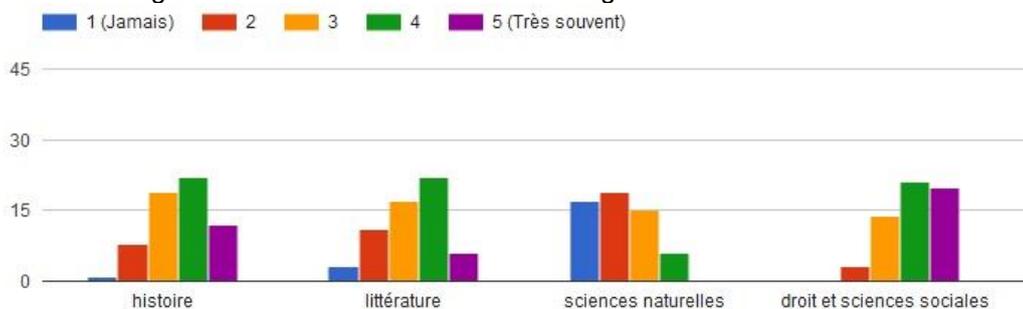
Les personnes qui ont répondu considèrent que les objectifs de l'éducation sont, du plus au moins pertinent : 1) apporter des connaissances de base, 2) développer les capacités de chaque élève, 3) développer des compétences de citoyenneté et 4) apporter des compétences spécialisées.

Fig. 7 Objectifs les plus pertinents de l'éducation



La plupart des personnes interrogées (89,6%) considèrent que l'éducation aux droits de l'homme est déjà incluse dans certains sujets. Le droit et les sciences sociales sont selon elles les matières les plus pertinentes pour aborder le sujet, suivis des humanités (histoire, littérature, langues...). Les sciences et mathématiques ferment la marche. Les principaux objectifs de l'éducation aux droits de l'homme sont, selon les personnes interrogées du plus au moins pertinent : 1) encourager l'intégration, 2) développer des attitudes individuelles, 3) affecter la dynamique du groupe classe et 4) apporter une connaissance des instruments juridiques nationaux et internationaux.

Fig. 8 Pertinence des matières où enseigner les droits de l'homme :



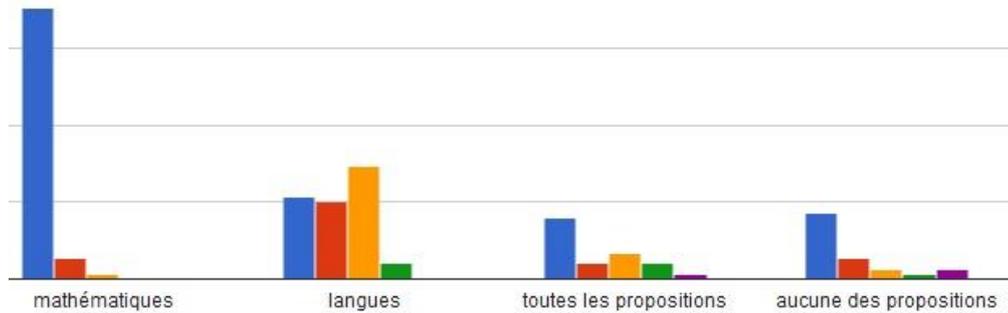
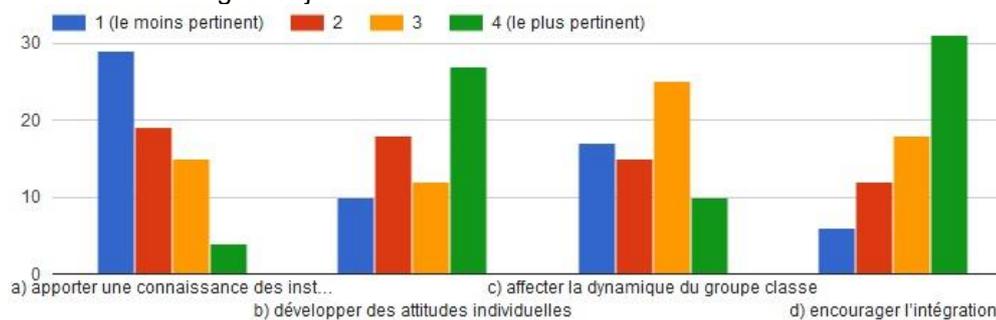


Fig. 9 Objectifs de l'éducation aux droits de l'homme



Selon les personnes interrogées, les critères de base les plus pertinents pour la protection des droits de l'enfant sont, du plus au moins pertinent : 1) l'interdiction de toute forme de violence, 2) le droit à l'éducation ; la non-discrimination et le droit à un niveau de vie adéquat suivent (ce dernier a davantage de votes comme plus pertinent, mais aussi comme moins pertinent par rapport à la non-discrimination). Presque tous incluraient également le droit à pouvoir s'exprimer dans tous les contextes sociaux ou familiaux.

Fig. 10 Critères de base pour la protection des droits de l'enfant

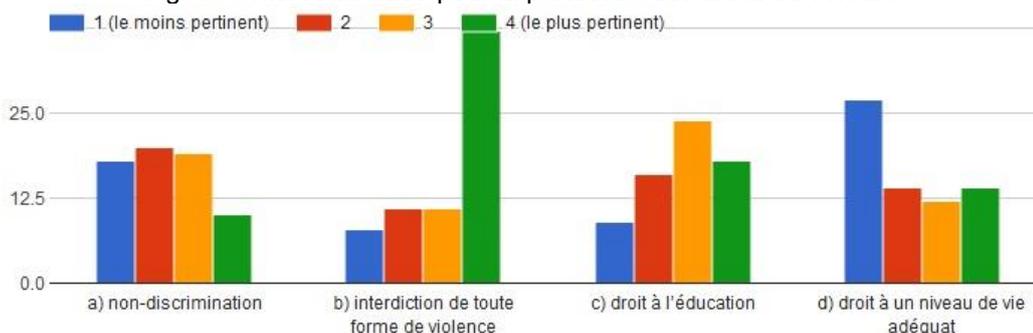
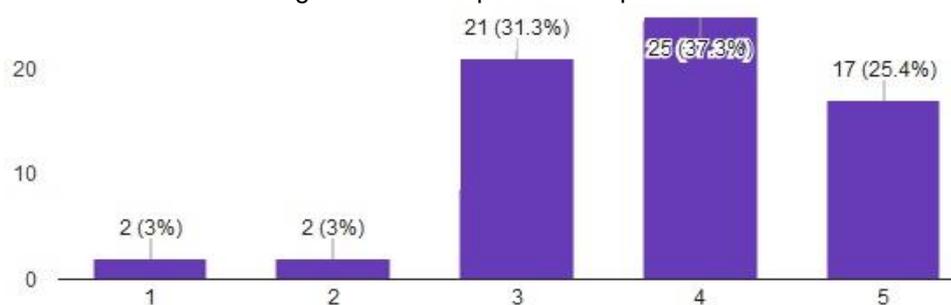


Fig. 11 Droits de pouvoir s'exprimer



L'école serait, selon les personnes interrogées, le lieu où les enfants sont le plus vulnérables aux violences et abus. Cet avis est cohérent avec celui des élèves (voir chapitre concerné). Le foyer serait le deuxième lieu le plus probable, suivi par un contexte religieux et le cercle d'amis. Les rapports avec la police et les organisations sportives sont considérés comme les plus sûrs (ce dernier rejoint aussi l'avis des élèves).

Fig. 12 Vulnérabilité des élèves : maison

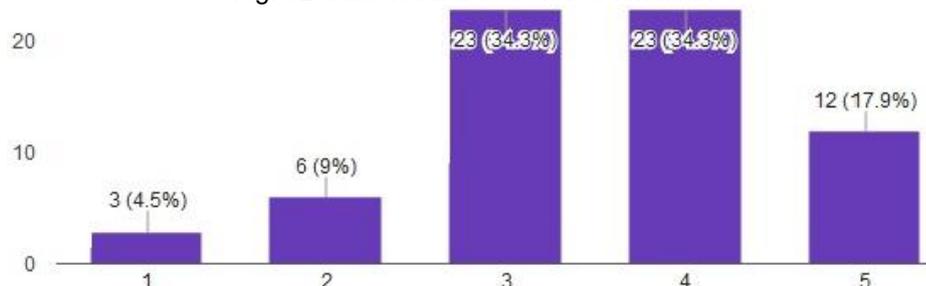


Fig. 13 Vulnérabilité des élèves : école

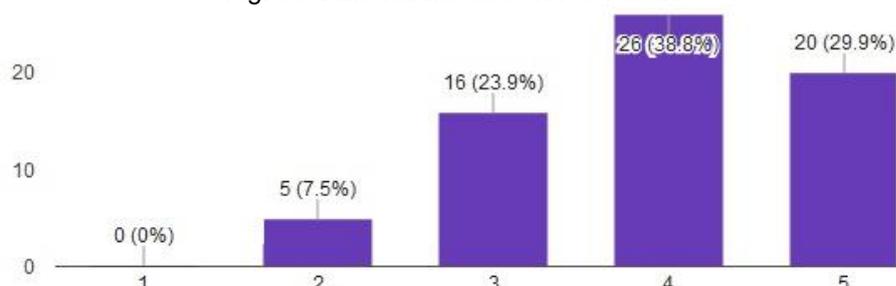


Fig. 14 Vulnérabilité des élèves : police

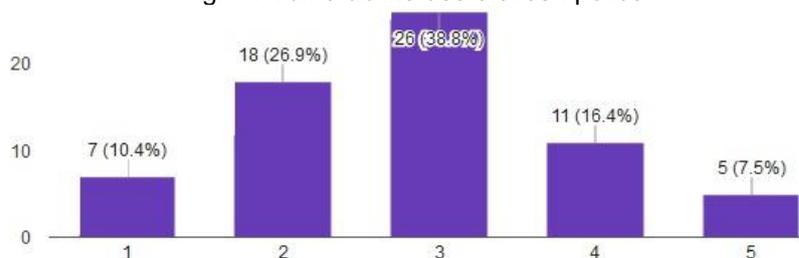


Fig. 15 Vulnérabilité des élèves : contextes religieux

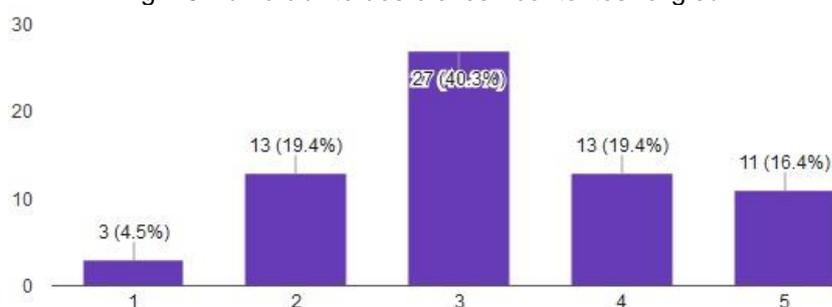


Fig. 16 Vulnérabilité des élèves : organisations sportives

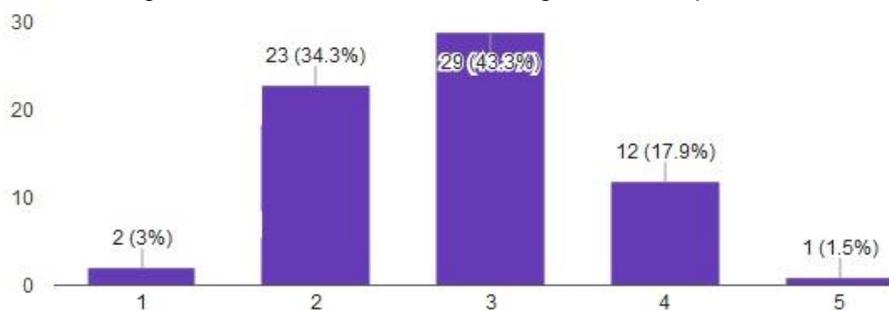
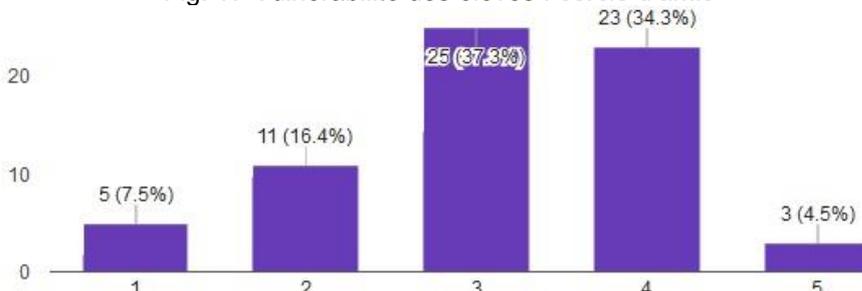


Fig. 17 Vulnérabilité des élèves : cercle d'amis

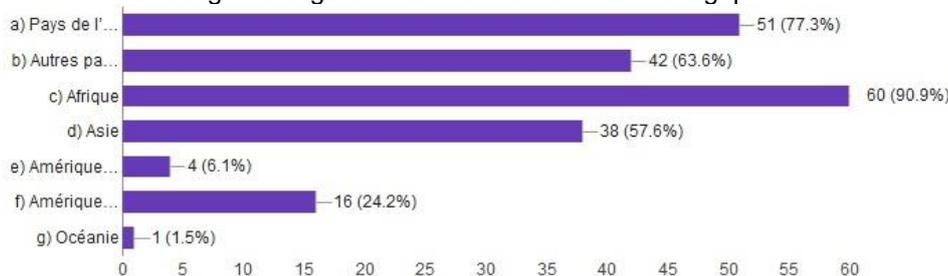


Enfin, 71,6% des personnes interrogées considèrent que dans un débat sur les droits de l'enfant, les responsabilités sont un sujet plus important que les devoirs.

- Questions de multiculturalisme à l'école**

Seulement 7,5% des personnes interrogées affirment avoir suivi un cours sur les questions interculturelles en 2016, mais 47,8% ont suivi un cours portant sur la pédagogie inclusive. 52,2% ont suivi un autre type de cours, dont certains ayant trait aux droits de l'homme ou aux relations entre élèves (« No Hate », harcèlement, gestion de groupes hétérogènes, conflit syrien...). Tous les enseignants interrogés ont déjà eu des élèves d'origine étrangère, et 92,5% en ont actuellement. Les origines des élèves sont dans cet ordre : Afrique (90,9%), pays de l'UE (77,3%), autres pays européens (63,6), Asie (57,6%), Amérique du Sud et centrale (24,2%), Amérique du Nord (6,1%) et Océanie (1,5%, ce qui correspond à une personne interrogée).

Fig. 18 Origines des élèves nés hors de Belgique



Plus de la moitié des personnes interrogées passent rarement leur temps libre avec des personnes nées hors de Belgique (53,7), 38,8% le font souvent, et 7,5% jamais. Cela se fait surtout dans un cercle d'amis (68,9%), suivi de 18% dans des associations, 11,5% dans des organisations sportives et 1,6% dans des lieux de culte.

41,8% ont actuellement des voisins originaire d'un autre pays, 28,4% en ont eu, et 29,9% jamais. Leurs rapports avec ceux-ci sont généralement très bons.

Fig. 19 Temps libre avec personnes nées hors de Belgique

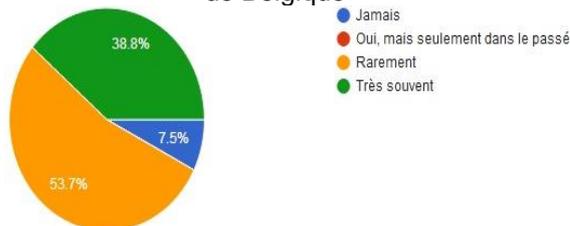


Fig. 20 Contexte

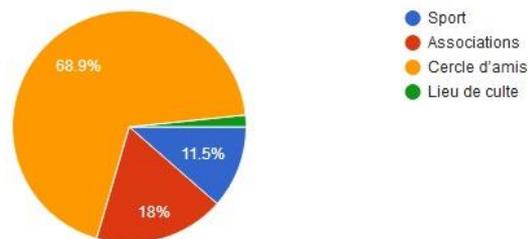


Fig. 21 Ont eu des voisins nés hors de Belgique

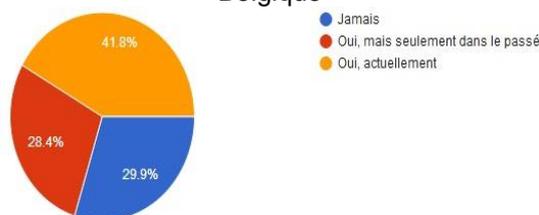
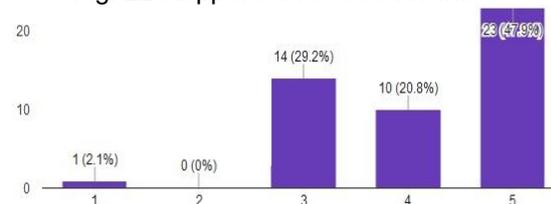


Fig. 22 Rapports avec ces voisins

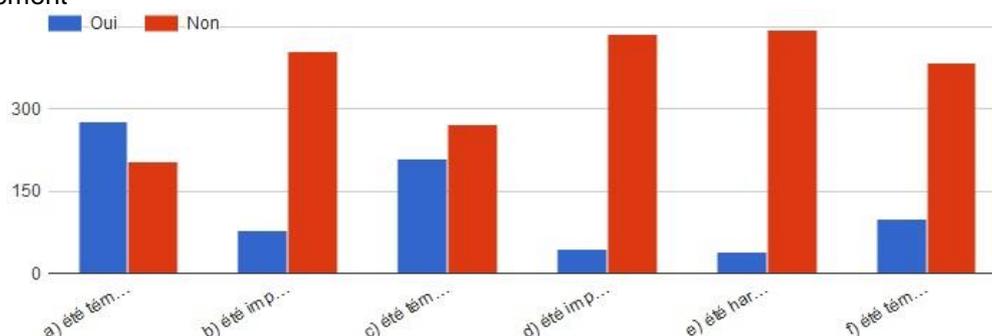


### 3.2 ÉLÈVES

#### • Application des droits de l'homme à l'école

En ce qui concerne la situation à l'école, la plupart des élèves interrogés (277) affirment avoir été témoins d'une bagarre, et près de la moitié (210) d'un épisode de racisme au cours de l'année scolaire. Un nombre plus faible (77 et 44) affirme avoir été impliqué dans l'un ou l'autre. Une minorité rapporte des cas de harcèlement (38 victimes, 98 témoins).

Fig. 23 Cette année scolaire, les élèves ont été : a) témoins d'une bagarre – b) impliqués dans une bagarre – c) témoins de racisme – d) impliqués dans du racisme e) harcelés f) témoins de harcèlement



Quand ils sont témoins de violence, peu d'élèves s'en vont ou se contentent de regarder. Intervenir ou appeler d'autres élèves sont les réactions les plus courantes. Quand ils en parlent à quelqu'un, ils privilégient leurs amis, parents ou condisciples plutôt que les enseignants

Project Number: 2016-1-FR01-KA201-024133

Fig. 24 Episode de violence : parti pour ne pas voir

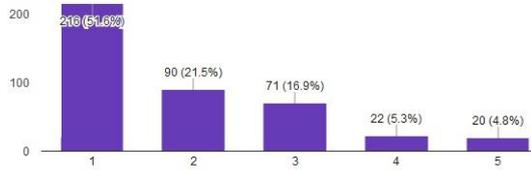


Fig. 25 Episode of violence : a regardé

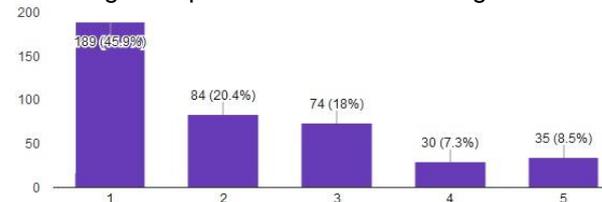


Fig. 26 Episode of violence : appelé d'autres élèves

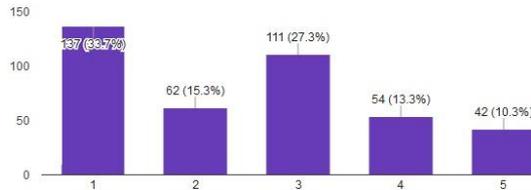


Fig. 27 Episode of violence : appelé du personnel

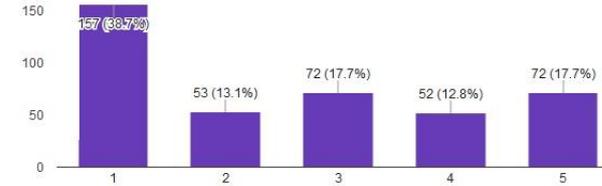


Fig. 28 Episode of violence : intervenu

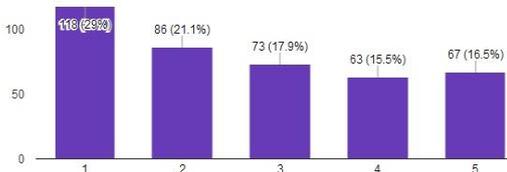
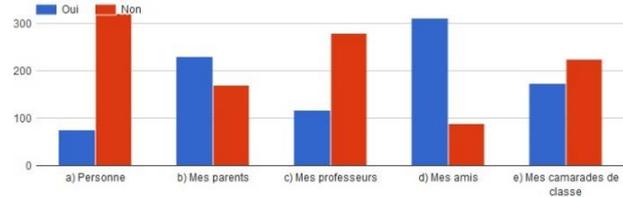


Fig. 29 Episode of violence : à qui ils en ont parlé



Ils considèrent (comme les enseignants) que l'école est le lieu où les élèves sont le plus vulnérables aux violences, menaces et abus. Le foyer et les contextes religieux suivent. Ils se fient plutôt à la police, à leurs amis et en particulier aux organisations sportives.

Fig. 30 Vulnérabilité des élèves : maison

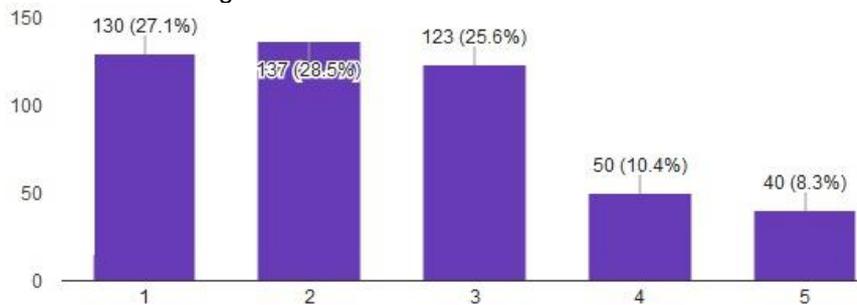


Fig. 31 Vulnérabilité des élèves : école

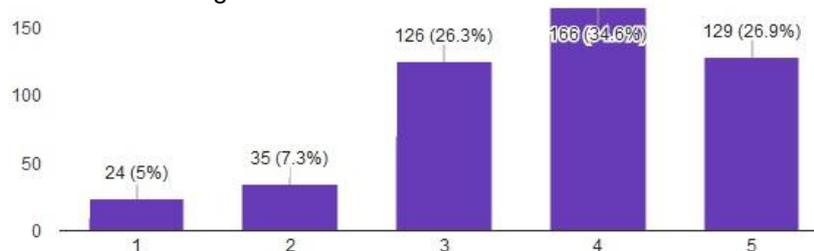


Fig. 32 Vulnérabilité des élèves : police

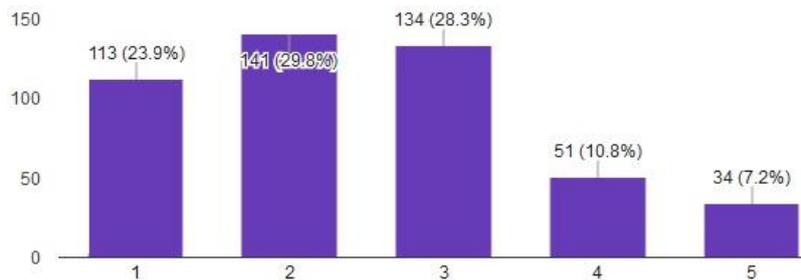


Fig. 33 Vulnérabilité des élèves : contextes religieux

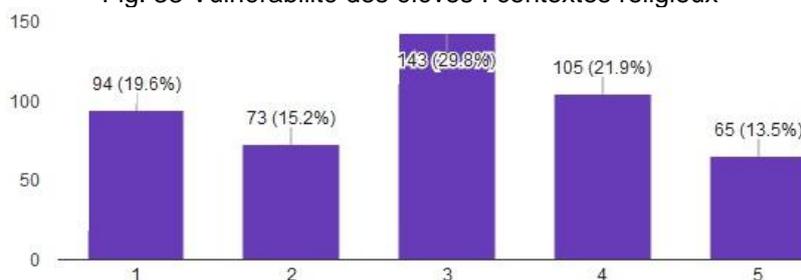


Fig. 34 Vulnérabilité des élèves : organisations sportives

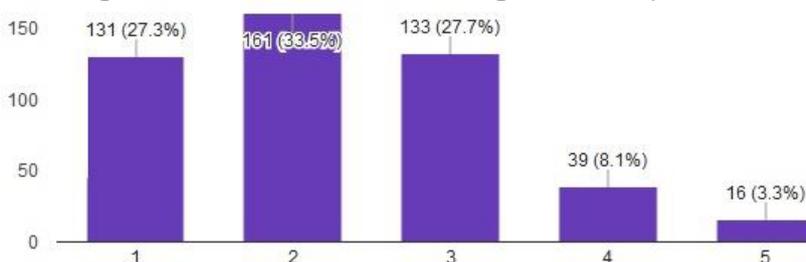
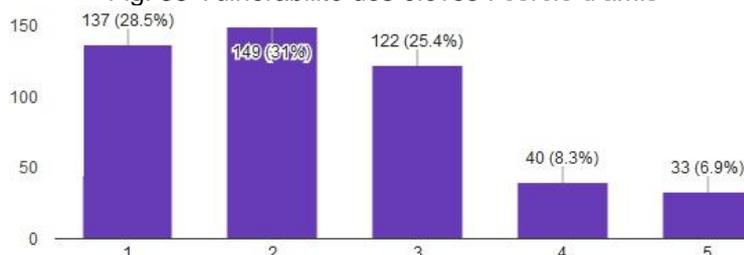


Fig. 35 Vulnérabilité des élèves : cercle d'amis



Il semble toutefois (d'après les réponses) qu'ils se sentent bien à l'école ; la plupart des élèves se sentent libres de s'exprimer (83,6% ont répondu entre 3 et 5 sur une échelle de 1 à 5, 5 a le résultat le plus élevé avec 29,3%), de s'habiller comme ils le veulent (35,3% de 5, 81,2% de 3-5) et accueillis et respectés (36,2% de 5, 87,6% de 3-5). Ils sont plutôt désireux d'écouter les autres et le langage entre enseignants et élèves est considéré comme plutôt formel.

Fig. 36 Se sentent libres de s'exprimer à l'école

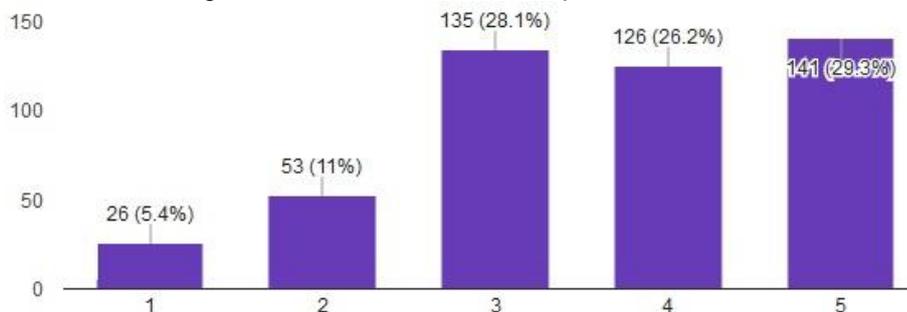


Fig. 37 Se sentent libres de s'habiller comme ils veulent à l'école

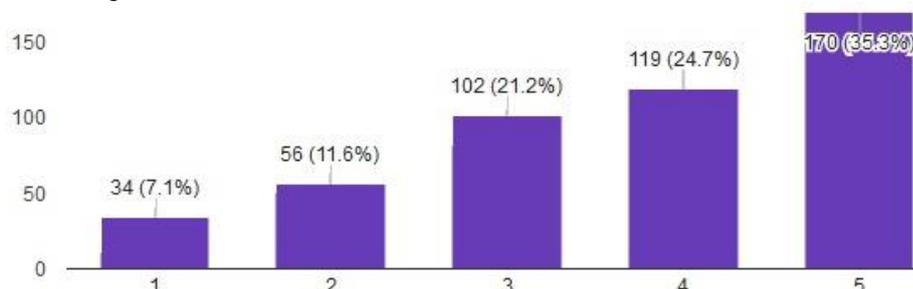


Fig. 38 Se sentent accueillis et respectés pour ce qu'ils sont à l'école

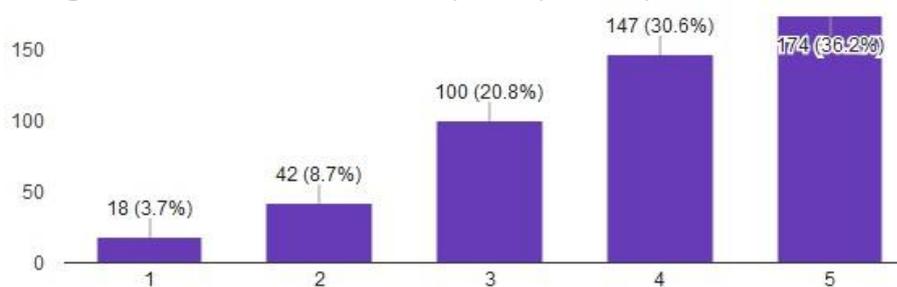


Fig. 39 Désireux d'écouter les autres

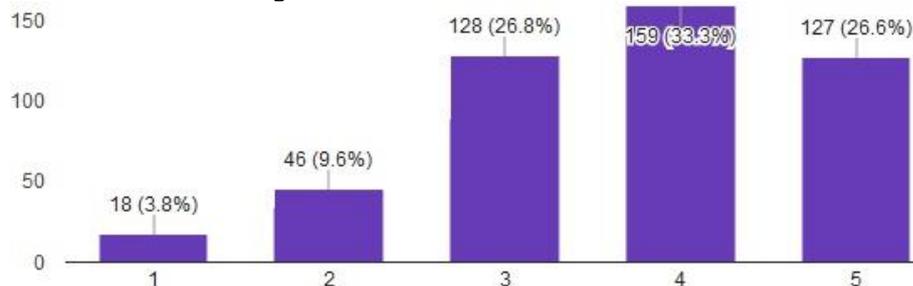
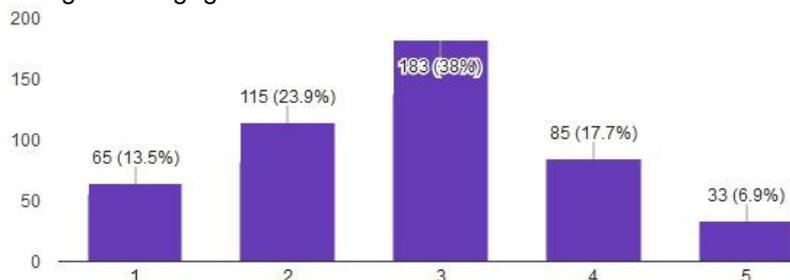


Fig. 40 Langage entre adultes et élèves : de formel à informel



La plupart des élèves ont discuté de racisme à l'école et participé à des travaux de groupe et sorties scolaires. Les projets d'éducation interculturelle sont plus rares.

La plupart des élèves affirment qu'ils n'ont pas ou rarement visité de sites à caractère raciste ou antiraciste (respectivement 86,3% et 73,5% ont répondu 1, qui correspond à « jamais »), mais davantage ont lu des publications racistes sur des réseaux sociaux ou forums. Ils ne discutent généralement pas du sujet sur des réseaux sociaux et forums.

Fig. 41 Ont visité des sites racistes

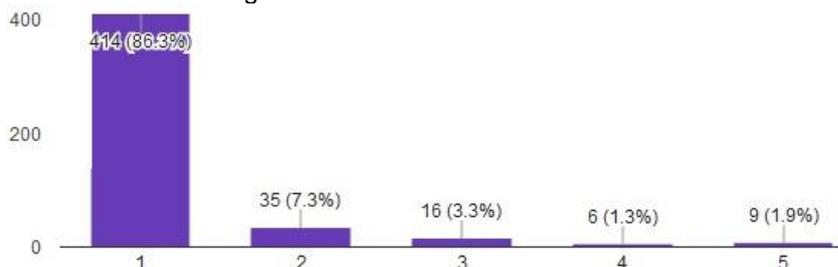


Fig. 42 Ont visité des sites antiracistes

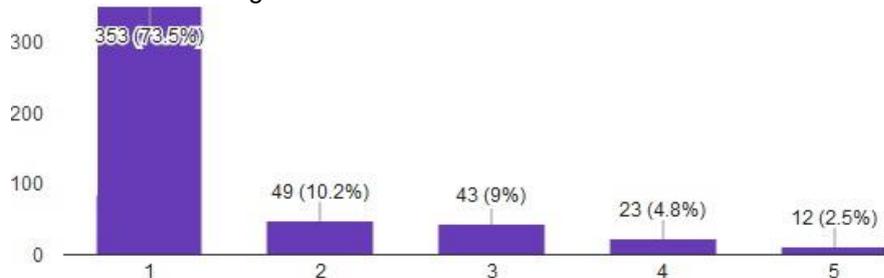
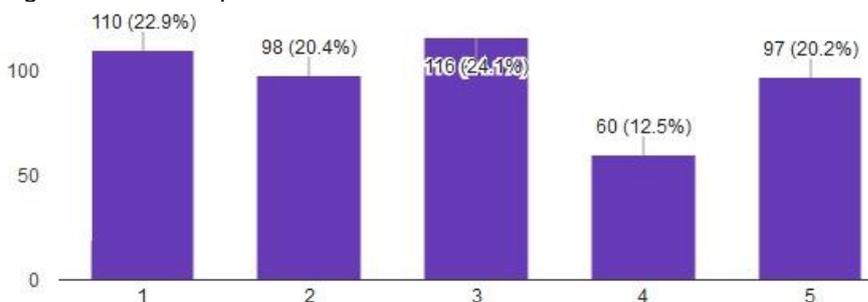


Fig. 43 Ont lu des publications racistes sur des réseaux sociaux et forums



Pour la moitié d'entre eux (51,1%), « droits » rime avant tout avec « mêmes droits ». Près des deux tiers (65,3%) sont au courant de l'existence de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, mais il faut noter que près de la moitié de ceux-ci (47,1%) en ont entendu parler à la télévision (l'école suit avec 30,4%).

- Questions de multiculturalisme à l'école**

Confirmant les réponses des enseignants, une grande majorité d'élèves a (83,8%) ou a eu (12,9%) des condisciples d'origine étrangère. Ils s'entendent généralement bien (52,5% ont répondu 5). 60,6% passent souvent leur temps libre avec des personnes d'origine étrangère, 7,3% jamais. Quand ils le font, il s'agit souvent d'amis (75,5%), ou dans un club sportif (20,7%). La plupart ont déjà eu des voisins d'origine étrangère et s'entendent bien avec eux.

Fig. 44 Ont eu des condisciples nés hors de

Fig. 45 Comment ils s'entendent

Belgique

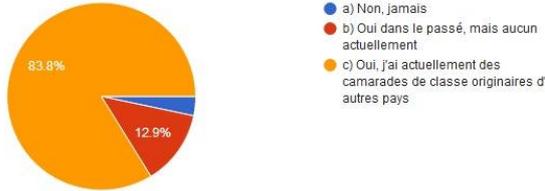


Fig. 46 Passent leur temps libre avec personnes étrangères

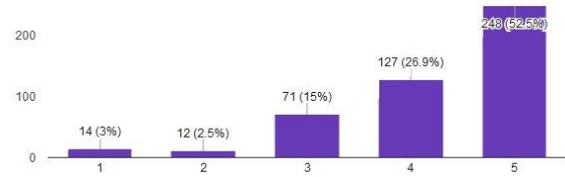
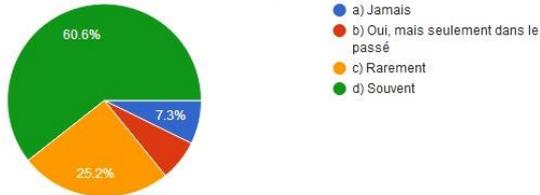
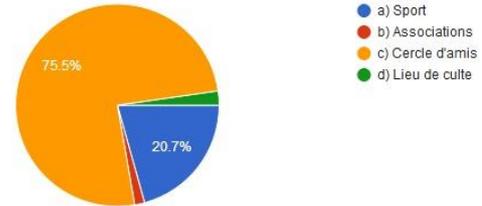


Fig. 47 Contexte



En classe, les élèves se sentent surtout entourés d'amis (60,5%) ou de connaissances (28,9%). Voir des personnes en habits d'une autre culture ne leur pose pas de problème (45,1% pensent que c'est sans importance ou n'ont pas d'opinion, 23,9% trouvent que c'est bien) et 87,7% s'intéressent aux autres pays. Ils conviennent dans une certaine mesure, mais pas trop fortement, que la présence d'immigrants nécessite davantage de control par la police (3 sur une échelle 1-5 a le taux le plus élevé), mais ils sont plus nombreux à désapprouver qu'à approuver (plus de 1-2 que de 4-5). Dans l'ensemble, il apparaît que la nationalité ou la culture de leurs enseignants leur importe peu et qu'ils approuvent la présence d'enseignants étrangers (48,7% ont répondu 5). Les élèves voient pour la plupart la diversité culturelle et linguistique comme une opportunité plutôt que comme une menace.

Fig. 48 Ce qu'ils pensent des personnes en habits traditionnels

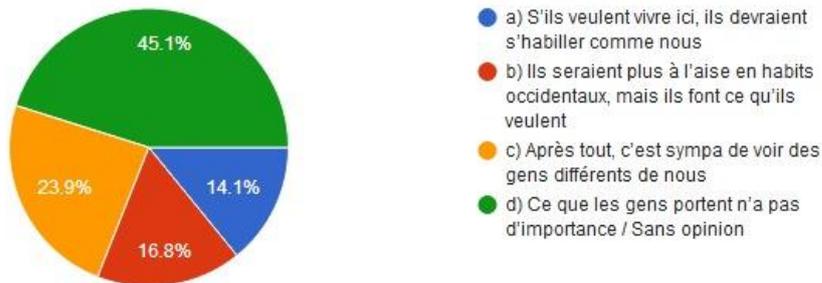


Fig. 49 Considèrent que la présence d'immigrants nécessite plus de control de la police (1 = pas du tout d'accord, 5 = totalement d'accord)

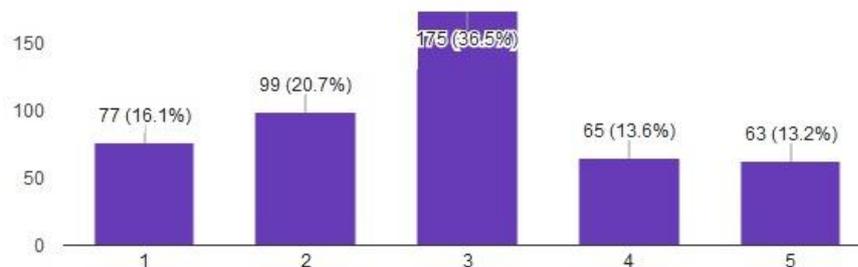


Fig. 50 Considèrent que la nationalité des enseignants est sans importance

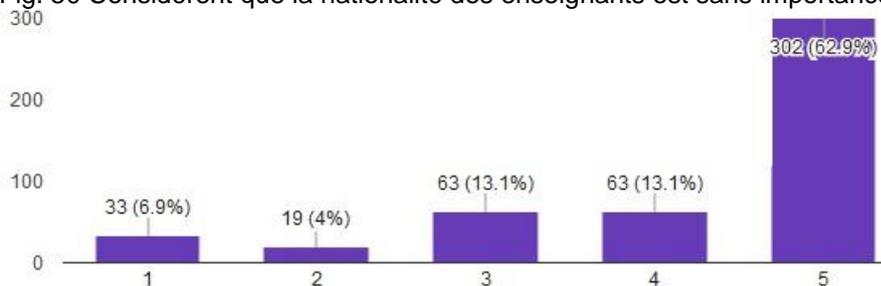


Fig. 51 Approuvent la présence d'enseignants étrangers

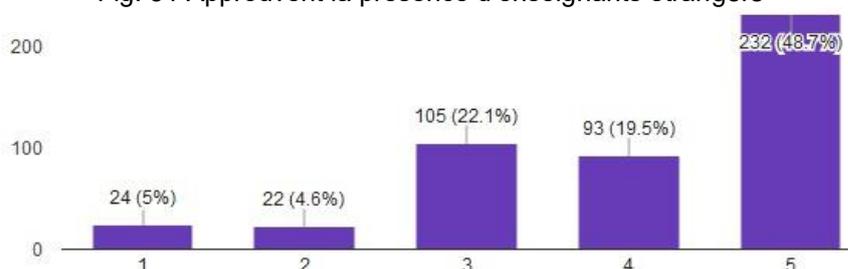
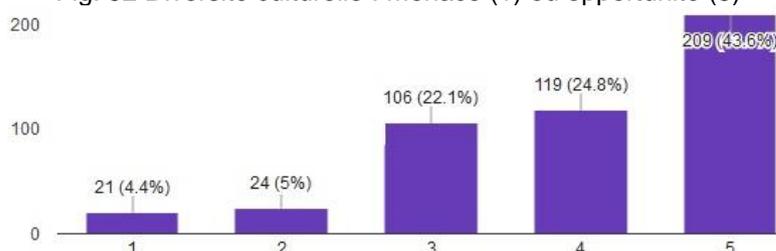


Fig. 52 Diversité culturelle : menace (1) ou opportunité (5)



De ces données, on peut conclure que les élèves qui ont répondu sont régulièrement confrontés à d'autres cultures et nationalités, et qu'ils sont plutôt accueillants à leur égard.

#### 4. ÉTUDES DE CAS ET BONNES PRATIQUES

##### • Méthodologies

Pour la réalisation des « études de cas », INFOREF a choisi plusieurs canaux :

- Contacts individualisés avec les enseignants des écoles partenaires
- Contacts individualisés avec des enseignants du programme OLC
- Contact individualisés avec des enseignants engagés dans le programme AFS
- Recherches d'expériences d'écoles via le Ministère de l'enseignement, les réseaux d'enseignement, les associations privées ou encore les membres du groupe de travail qui accompagne nos projets

Les dix études de cas publiées nous semblent assez bien refléter la diversité des approches existant dans nos écoles, sans toutefois constituer une liste exhaustive :

- Expériences menées par des enseignants et personnels éducatifs motivés
- Expérience menée par un collectif d'élèves
- Utilisation des dispositifs particuliers mis en place par le Ministère de l'enseignement



UNIVERSITÀ  
DI SIENA  
1240

Project Number: 2016-1-FR01-KA201-024133

- Utilisation de dispositifs mis au point par des associations privées
- Echanges culturels internationaux

Pour le choix des bonnes pratiques, nous avons privilégié deux approches :

- **La démarche individuelle**

Celle d'une enseignante motivée qui a décidé de faire bouger les choses suite à différentes remarques sur les immigrés au sein de l'école.

Nous avons choisi les deux « études de cas » relatives au Centre scolaire Saint-Benoît Saint-Servais de Liège. L'enseignante y décrit comment, à travers ses cours d'histoire et de religion, elle aborde l'immigration avec les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>, ainsi que les activités qu'elle met en place avec *le soutien et la collaboration de la direction et des parents*.

- **L'approche collective**

Cette d'une école où la quasi-totalité des élèves est d'origine étrangère. Cette école utilise le dispositif « école citoyenne » qui séduit chaque année davantage d'établissements, même s'il est lourd à porter. Ce dispositif se base sur deux grands principes : construire la loi ensemble avec tous les acteurs de l'école et impliquer les élèves le plus possible dans la gestion du respect et dans la vie de l'école.

Nous avons choisi « l'étude de cas » relative à l'Institut de la Sainte-Famille d'Helmet à Bruxelles. L'enseignant coordinateur et cheville ouvrière du projet y décrit la mise en place du dispositif et les résultats atteints.

• <b>Leçon tirée</b>
----------------------

L'interculturalité se vit au quotidien dans **toutes** les écoles. Une cohabitation harmonieuse doit s'installer entre élèves de langues et de cultures différentes ainsi qu'avec les enseignants dont la sensibilisation doit se poursuivre.

## 5. CONCLUSION

### ***Le constat en Belgique***

La promotion et la protection des droits de l'Homme est un thème prioritaire de la Belgique. Etat fédéral, Communautés et Régions défendent activement ses différentes composantes (notamment, la protection des droits de l'Enfant, la lutte contre toute forme de discrimination ou encore la lutte contre l'impunité), tant au niveau national qu'international.

Outre l'arsenal législatif, des organismes publics indépendants, tel **UNIA** « Centre interfédéral pour l'égalité des chances » ont été créés pour appréhender ces questions au quotidien.

Dans le domaine de l'enseignement, UNIA lutte contre la discrimination en conseillant et accompagnant les personnes discriminées, en formulant des avis et recommandations aux autorités compétentes, en réalisant des rapports et des études et en se concertant avec le secteur, les pouvoirs publics et les acteurs associatifs. UNIA veut promouvoir un enseignement inclusif, ouvert à toutes et tous, quels que soient l'origine, le handicap, la conviction religieuse, l'orientation sexuelle...

**Le Délégué général aux droits de l'enfant**, en Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles), a pour mission générale de veiller à la sauvegarde des droits et intérêts des enfants et des jeunes (jusque 18 ans). Cette mission s'inscrit en droite ligne de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui requiert que des mécanismes spécifiques soient mis en place afin que les droits des enfants soient protégés et promus.

Une des activités prioritaires du Délégué général est l'assistance individuelle aux enfants et adolescents suite à des informations, plaintes ou demandes de médiation qu'il reçoit, relatives aux atteintes portées aux droits et intérêts des enfants. A côté des recours hiérarchiques et judiciaires, cette autre voie, moins



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



Réseau national d'enseignement supérieur privé  
Enseignement catholique français



Project Number: 2016-1-FR01-KA201-024133

institutionnelle, plus accessible et plus humaine, permet de soutenir les enfants ou les jeunes lorsqu'ils ont la conviction que leurs droits sont bafoués, notamment dans le contexte scolaire.

Du côté de la société civile, la richesse du tissu associatif belge n'est plus à démontrer : associations d'éducation permanente, centres de formations, maisons de quartier, associations éducatives, sportives, culturelles...).

Ces associations constituent un élément moteur du dialogue interculturel parce qu'elles favorisent les rencontres, les échanges d'informations et les interactions entre les individus. Elles interviennent également comme interlocuteurs des pouvoirs politiques dans l'élaboration et la mise en place de politiques d'intégration adéquates.

INFOREF a pris contact avec certaines d'entre elles pour la réalisation du projet (CRIPEL, AMO, AFS... citées plus haut).

### **Le constat au niveau du projet « I HAVE RIGHTS »**

Les enseignants partenaires du projet ont mis en évidence le **manque d'intérêt** de nombreux collègues pour les thèmes abordés (pas concernés, pas motivés, trop souvent sollicités par les universités pour des enquêtes. *Ils ne lisent même pas les documents !*).

De fait, il a été difficile pour INFOREF de trouver 5 écoles partenaires et surtout de faire participer les enseignants aux enquêtes. Nous n'avons d'ailleurs pas pu atteindre les objectifs fixés. Au 15/03/2017, les enquêtes profs s'élèvent à 62 sur les 150 demandées, soit à peine 41.3% de l'objectif, alors que les enquêtes élèves atteignent l'objectif (457 sur 500, soit 91.4%, sachant que 25 questionnaires incomplets n'ont pu être pris en compte). Précisons également que les deux enquêtes sont toujours en cours dans la dernière école partenaire. Une annexe reprenant les conclusions définitives des enquêtes profs/élèves sera envoyée ultérieurement.

Au-delà du manque d'intérêt des enseignants, d'autres explications plus techniques ont été soulevées sur lesquelles il conviendra au partenariat du projet de s'interroger :

- Enquête trop difficile pour les deux premières années du secondaire. Il faudrait y consacrer trop de temps d'animation.
- Questionnaires d'enquête sous version Word peu attrayants et devant être photocopiés
- Difficultés de trouver des classes équipées d'ordinateurs pour répondre à l'enquête en ligne

## **Sources**

### **Organismes officiels**

- Portail Belgium.be formation [http://www.belgium.be/fr/formation/international/venir\\_etudier\\_en\\_belgique](http://www.belgium.be/fr/formation/international/venir_etudier_en_belgique)
- Service public fédéral Affaires étrangères [https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes\\_politiques/droits\\_de\\_lhomme](https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes_politiques/droits_de_lhomme)
- Ministère de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles <http://www.enseignement.be/>
- Encadrement pédagogique alternatif <http://www.enseignement.be/index.php?page=27914&navi=4428>
- Cellule Dob <http://www.democratieoubarbarie.cfwb.be/>
- Programme OLC <http://www.enseignement.be/index.php?page=27436>
- Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles <http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=247>
- Service général de la Jeunesse et de l'Education permanente [http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?eID=tx\\_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/edup/](http://www.educationpermanente.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/edup/)





UNIVERSITÀ  
DI SIENA  
1240

Project Number: 2016-1-FR01-KA201-024133

[upload/edup\\_super\\_editor/edup\\_editor/documents/Judith/CFWB\\_dialogue\\_interculturel\\_en\\_Wallonie\\_et\\_a\\_Bruxelles.pdf&hash=07a61c2d4dc5da79c6ebf62d3ec3054d5eb01bf7](http://upload.edup_super_editor/edup_editor/documents/Judith/CFWB_dialogue_interculturel_en_Wallonie_et_a_Bruxelles.pdf&hash=07a61c2d4dc5da79c6ebf62d3ec3054d5eb01bf7)

- UNIA  
<http://unia.be/fr>
- Délégué général aux droits de l'enfant  
<http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=2109>

### **Associations privées**

- Ligue des droits de l'homme  
<http://www.liguedh.be/>
- SeGEC  
<http://enseignement.catholique.be/segec/>
- Centre avec  
<http://www.centreavec.be/site/de-la-soci%C3%A9t%C3%A9-multiculturelle-au-dialogue-interculturel>
- Cgé  
<http://www.changement-egalite.be/spip.php?article697>
- AFS Belgium  
<http://www.afsbelgique.be/>
- CRIPEL  
<http://www.promotionetculture.be/cripel/> <http://www.discrri.be/valetconcepts/ValeursConcepts.pdf>
- AMO Service Droit des jeunes  
<http://www.sdj.be/les-services-droit-des-jeunes/liege/>
- AMO Reliance  
<http://amo-reliance.weebly.com/>
- CLPS centre de documentation  
<https://www.clps.be/>
- MIEC  
<http://www.miec.be/>



Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union

The European Commission support for the production of this publication does not constitute an endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.



Réseau national d'enseignement supérieur privé  
Enseignement catholique français